

22 juillet 2008

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

Résiliation d'une convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TEAM PARTNERS GROUP

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C1343 du 11 juillet 2008

Par courrier du 22 juillet 2008, M. Gérard Guyodo a précisé détenir individuellement, au 30 juin 2008, 100 367 actions TEAM PARTNERS GROUP (1) représentant 1 003 670 droits de vote, soit 0,63% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Cette détention résulte de la fin de l'action de concert entre M. Gérard Guyodo, Mme Régine Guyodo son épouse, la société Europ Infos Sarl, la société Team Partners Group Holding SAS et WCP#1, consécutive à la résiliation anticipée, le 14 juin 2008, du pacte d'actionnaires conclu entre eux le 29 mars 2007 (3).

(1) Madame Régine Guyodo ne détient plus aucune action TEAM PARTNERS GROUP.

(2) Sur la base d'un capital composé de 15 914 643 actions (dont 15 868 913 actions regroupées) représentant 158 734 860 droits de vote (dont 158 689 130 droits de vote attachés aux actions regroupées).

(3) Cf. D&I 207C0687 du 18 avril 2007.